

du présent gouvernement, je pense que nous avons de bonnes raisons d'examiner une fois, deux fois et peut-être trois fois tout ce qui se passe, d'en analyser les conséquences et les mobiles. Si le présent gouvernement réussit seulement à faire presque aussi bien que l'ancien gouvernement pour les provinces Maritimes, il aura inscrit à son actif une page d'histoire.

J'espère bien que nos pires craintes ne se matérialiseront pas, que le ministre des Finances, qui est prêt à reviser tant d'autres choses, revisera sa façon de penser au sujet des provinces Maritimes. J'espère que cette révision se traduira dans des mesures du gouvernement et que nous n'aurons pas à émigrer dans le Haut-Canada, mais pourrions demeurer dans cette merveilleuse région atlantique. J'espère que nous obtiendrons autant d'aide que nous en avons reçue de l'ancien gouvernement. J'espère que malgré certaines recommandations de toute évidence inspirées par l'esprit de parti, l'Office pourra continuer à fonctionner et à aller de l'avant. Alors, personne, de ce côté-ci de la Chambre, ne cherchera à se faire du capital politique. Nous voulons le bien de la région. Nous sommes un peu inquiets parce qu'après 90 ans d'attente, nous avons enfin obtenu que les affaires démarrent, sous l'ancien gouvernement, ces six dernières années.

Pour ce qui est de la chaussée, je tiens à dire que le chef de notre parti n'a pas craint d'en parler dans tous les coins du pays parce qu'il la considérait comme une grande entreprise de développement national et je lui dis que nous ne l'oublions pas quand le jour viendra d'exprimer notre opinion.

Une voix: Quand?

M. Macquarrie: Nous ne savons quand au juste, mais ce sera peut-être avant longtemps. Les provinces Maritimes n'oublieront pas ce qui a été fait, et frappée par le contraste entre les choses réalisées en six ans et tout ce qui n'a pas été fait en 22 ans, la population de notre région examinera à la loupe le travail de l'Office d'expansion économique de la région atlantique, et le secrétaire d'État aura alors besoin de recourir à toute sa finesse et à tous ses talents.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État n'a pas besoin de communication extra-terrestre, bien sûr, pour connaître la raison qui me pousse à prendre la parole. Il s'agit d'une interpellation qu'il a lancée pendant que le député de Cumberland parlait, et qui m'a étonné de la part d'un homme politique qui possède autant d'expérience que le ministre. A vrai dire, pendant toutes les années où j'ai siégé à la Chambre, je n'ai

jamais entendu un ministre de la Couronne contester à un député le droit de faire valoir son raisonnement...

L'hon. M. Pickersgill: Je ne l'ai aucunement contesté.

Le très hon. M. Diefenbaker: ... en menaçant, s'il le faisait, de rendre la vie dure aux membres de l'Office nommés par le gouvernement précédent.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je sais que l'honorable député n'a jamais voulu rapporter inexactement les paroles d'un député. Si le chef de l'opposition s'oppose à certains de mes propos, je ne lui en conteste pas le droit, mais il devrait s'élever contre ce que j'ai dit effectivement. J'ai demandé au député de Cumberland s'il essayait, par son attitude, de faire en sorte que ces personnes ne puissent rester membres de l'Office et j'ai dit qu'à mon sens, il leur rendait la chose difficile. C'est tout ce que j'ai dit. Pour ma part, ce ne sont pas les paroles du député de Cumberland qui me feraient changer d'attitude envers les membres de l'Office que j'ai toujours estimés.

Le très hon. M. Diefenbaker: Cette interruption ne se fondait pas sur la question de privilège. De temps à autre, quand l'honorable député est en désaccord avec ce qu'on dit à la Chambre, il pose ce qu'il appelle la question de privilège mais, en fait, il cherche seulement un prétexte pour faire un discours supplémentaire.

Je répète que l'explication n'améliore en rien la situation. Imaginez, après toutes les manipulations politiques auxquelles il s'est livré (et qui sautent aux yeux) pour nous présenter un projet de loi visant à élargir les cadres de l'Office afin de pouvoir démettre les membres qui ont été nommés, tout-à-coup le secrétaire d'État devient plein de sollicitude pour eux et tout ému du fait que le député de Cumberland, par sa conduite, tend à empêcher ces membres d'avoir l'occasion de servir le pays. Je ne me serais pas attendu à cela d'une personne qui n'a jamais répugné aux manœuvres politiques. Il avertissait seulement le député que ces estimables membres de l'Office pourront bien être empêchés de demeurer à leur poste en raison de la déclaration que le député a faite. Pensez donc! L'explication est pire que la menace.

Je l'observe quand il dirige les vis-à-vis. Il n'a qu'à lever les yeux pour qu'ils cessent de parler. Je l'ai vu à l'œuvre. Tant qu'il continuera à les diriger ainsi...

L'hon. M. Pickersgill: Le très honorable chef de l'opposition devrait se regarder dans une glace.

[M. Macquarrie.]